

Redynamisation économique du quartier de Planoise - Appel à projet relatif à la prévention et à la sécurité des commerces de quartiers sensibles - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un protocole d'accord pour le développement économique du quartier de Planoise a été signé le 3 décembre 1996 entre les partenaires concernés (associations commerciales de Planoise, Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, Chambre de Métiers et Ville).

Il est très largement soutenu par l'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat, au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) qui a octroyé une subvention de 1,8 MF.

Le groupe de pilotage mis en place à cette occasion a répondu à l'appel à projet émanant du gouvernement, relatif à la prévention et à la sécurité des commerces dans les quartiers sensibles.

Il concerne :

1) des travaux de sécurisation du centre commercial Ile de France qui touchent au parking, à l'éclairage public et à la circulation interne,

2) des travaux de renforcement de l'éclairage de la place Cassin,

3) le renforcement de l'éclairage du centre commercial des Epoisses et la mise en place de nouveaux services,

4) le système monétique,

5) l'Association «Planoise Plus» (et son projet : accompagnement des personnes et livraisons).

Ce dossier a été sélectionné par le Jury National de l'appel à projet «Prévention, Sécurité du Commerce et de l'Artisanat des zones sensibles» et confirmé par le Comité Interministériel à la Ville pour bénéficier d'aides financières de l'Etat (FSU et FISAC).

Les études préliminaires permettraient d'engager les travaux sur les sites d'Ile de France et Cassin, dont les coûts sont les suivants :

I - Travaux de sécurisation du Centre Commercial Ile de France

Aménagement de voirie

(Parking, escalier, desserte du parking secondaire) 260 000 F TTC

Eclairage public et génie civil

(Parking escalier, desserte du parking extérieur) 90 000 F TTC

soit un coût total de 350 000 F TTC

Le plan de financement serait le suivant :

* FSU	68 000 F TTC
* FISAC	68 000 F TTC
* Ville de Besançon	<u>214 000 F TTC</u>
Total	350 000 F TTC

II - Renforcement de l'éclairage de la Place Cassin

Coursive	72 000 F TTC
Raccordement au réseau	12 000 F TTC
Soit un coût total de	84 000 F TTC

avec une prise en charge de 50 % par l'association de commerçants Cassin-Europe en ce qui concerne la fourniture et la pose du matériel par une entreprise spécialisée pour la partie coursive.

Le plan de financement pourrait ainsi être le suivant :

* Association Commerçants Cassin - Europe	36 000 F
* FSU	16 800 F
* FISAC	16 800 F
* Ville de Besançon	<u>14 400 F</u>
Total	84 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux ci-avant détaillé et adopter les plans de financement proposés,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) décision(s) de poursuivre ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière de l'Etat aux titres du FSU et du FISAC ainsi que de l'Association des Commerçants Cassin - Europe pour le projet Cassin ;

- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations financières, à réception des décisions attributives de subventions, aux imputations suivantes :

- *en recettes* :

90.64.1321.98015.35000 pour 136 000 F

90.628.1321.89040.30900 pour 33 600 F

90.628.1328.89040.30900 pour 36 000 F

- en dépenses :

90.64.2315.98015.35000 pour 136 000 F

90.628.2315.89040.30900 pour 69 600 F

- assurer le financement de la part à la charge de la Ville, soit 228 400 F (214 000 F + 14 400 F) par un crédit figurant en dépenses au budget primitif 1998 au chapitre 90.66. 2312.89038.30000, crédit qu'il conviendra de transférer dans les conditions suivantes :

214 000 F à l'imputation 90.64.2315. 98015.35000

14 400 F à l'imputation 90.628.2315. 89040.30900.

«M. DUVERGET : Quelques éléments de réflexion. J'approuve l'essentiel du dossier. Il s'agit, j'allais dire une nouvelle fois mais c'est nécessaire, d'essayer de donner un coup de pouce, pour non pas seulement redynamiser Planoise mais j'utiliserai un autre terme, la reconnaissance de Planoise comme espace véritablement bisontin, un quartier que l'on a construit à une certaine époque à part, au-delà des murs aurait-on dit à une époque ancienne, qui est aujourd'hui un quartier de Besançon mais dont on a quelques difficultés à envisager la partie urbanisme et aménagement du territoire. L'équilibre des activités d'une part, la recherche aussi d'un véritable centre, on revient à cette notion de centre, cette place Cassin semble donc aujourd'hui être l'élément central du dispositif et je vois trois éléments qu'il me paraît important d'encourager : d'abord l'animation du commercial en tant que tel, deuxièmement la participation des commerçants, car je crois que si les commerçants attendent quelque chose de la Ville, en retour ils apportent aussi quelque chose, il ne faut pas les décevoir, enfin troisième élément, le restaurant inter-entreprises qui est aussi un élément d'animation important. Ce n'est plus par rapport à des actions ponctuelles que la question de l'animation se pose mais véritablement par rapport au terme de reconnaissance globale de ce quartier au sein de Besançon. Je me demande d'ailleurs si un effort de communication par rapport à ces politiques ne devra pas être fait en ce sens car il n'est pas évident de créer de toutes pièces ce sentiment d'appartenance. On le sait très bien, dans les villes qui ont été construites autour des grandes cités, ce sentiment d'appartenance ne se fait pas en un jour et il me semble qu'il faut véritablement mener, avec les associations de Planoise également, une action en ce sens.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, je suis d'accord avec Jean-Claude DUVERGET lorsqu'il dit qu'il faut effectivement reconnaître Planoise. Planoise fait partie intégrante de Besançon et je crois que les uns et les autres nous devons aussi par nos actions, par nos propos, contribuer à valoriser encore l'image de marque de ce quartier qui est loin d'être Chicago. Et c'est vrai qu'entre autres grâce aux actions de la Ville, de la SEDD, des associations et d'autres, l'image de ce quartier a changé, elle évolue, même si, lorsqu'il y a des événements comme au mois de mars lorsque les voitures brûlent à Planoise on prend à nouveau un peu de retard. Vous avez parlé de communication. Je pense qu'effectivement on peut peut-être tous ensemble les uns les autres aller dans cette direction.

Concernant la sécurité, je voudrais souligner aussi l'efficacité de ce qui a été défendu ici souvent, entre autres par le Maire, à savoir l'îlotage. Le Préfet m'a appelé ce matin pour me dire que grâce justement à l'îlotage, aux adjoints de sécurité qui ont été mis en place il y a quelque temps, les auteurs des méfaits commis récemment ont été arrêtés. Donc la présence de ces adjoints sur le quartier est quelque chose de tout à fait positif qu'il faut aussi souligner.

Par ailleurs, la Ville travaille en liaison avec un certain nombre de partenaires à la mise en place de structures qui peuvent contribuer à développer l'image de ce quartier, entre autres la création d'un bureau de poste à Planoise sur le centre Ile de France pour donner un autre lieu d'échanges postaux sur le quartier. Ce n'est pas encore totalement ficelé mais nous avançons bien. Je crois que c'est aussi l'occasion de rappeler, me semble-t-il, l'implication de la Ville dans ce qu'on appelle la redynamisation de la place Cassin. Il faut quand même qu'on se rappelle où nous en étions en 1993 quand Euromarché avait quitté le navire alors qu'il commençait à sombrer, que personne ne donnait cher de la place Cassin et de l'avenir du quartier. Grâce à tous, à la Chambre de Commerce notamment, je me souviens être allé avec le Maire et le Président de la Chambre de Commerce à Paris à ce moment-là où ce n'était pas facile avec ces requins financiers que sont la participation foncière et autres organisations de ce type, et grâce à la SAIEMB qui a aussi joué le jeu, on y arrive même si tout n'est pas parfait, même s'il y a des difficultés, même si par exemple l'implantation de la cafeteria pose actuellement encore des difficultés aux petits commerces alentours. La cafeteria, Intermarché, Malins Plaisirs, tout cela contribue effectivement à créer un nouveau centre attractif sur le quartier. Nous sommes d'accord de le dire, d'aller de l'avant et il faut aussi souligner que cela s'est fait avec l'implication des associations de commerçants qui ont joué un rôle important car la Ville, les institutions ne peuvent rien faire s'il n'y a pas une implication des acteurs locaux et c'est vrai que les associations de commerçants se sont très largement impliquées dans cette redynamisation. On avance, tout n'est pas encore parfait mais je crois que vraiment nous sommes sur la bonne voie.

M. JEANNEROT : J'essaierai de ne pas être redondant par rapport à ce que vient de dire Jean-Louis FOUSSERET. Néanmoins et sans crier victoire car nous n'avons jamais définitivement gagné sur ce terrain-là, je pense que si nous sommes aujourd'hui sur la bonne voie, c'est pour deux raisons : la première c'est que nous privilégions un projet global et la deuxième c'est pour notre choix de méthode.

Projet global : je ne veux pas rappeler ici que nous travaillons sur Planoise sous divers aspects, les aspects urbanistiques bien sûr mais aussi les aspects économiques. Je voudrais rappeler ce qui est engagé, non pas pour le développer, chacun le connaît ici, sur le plan économique au travers du parc La Fayette, les emplois jeunes qui vont constituer des éléments importants notamment au travers du contrat local de sécurité. Jean-Louis FOUSSERET a évoqué la Poste, c'est un dossier qui avance bien et qui je pense, aboutira dans les prochaines semaines. Il faut parler aussi de la dimension sociale qui est tout à fait privilégiée sur le secteur et enfin de notre choix de méthode. Je voudrais rappeler ici que naturellement ces propositions nous ne les avons pas élaborées seuls mais à la faveur de rencontres périodiques avec l'ensemble des forces économiques du quartier et en particulier les commerçants. Et je pense que c'est cela qui donne en partie crédibilité à nos propositions. Voilà les deux points sur lesquels je voulais insister.

M. THIRIET : Simplement pour dire que la fête du quartier de Planoise se déroulera du 3 au 7 juin. On y attend bien entendu M. DUVERGET et de nombreux Conseillers. En même temps, il y aura Montrapon, un peu plus tard Clairs-Soleils et la Grette, je crois qu'effectivement cela a été annoncé en musique et on peut attendre de nombreuses visites.

M. LE MAIRE : Rendez-vous est également donné à tout un chacun une fois par mois à Clairs-Soleils et tous les dimanches à la Grette sur les marchés».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.